

Baromètre de la facturation électronique

Synthèse de la 8^e vague

Le Conseil national de l'ordre des experts-comptables et ECMA, satellite du CNOEC et éditeur de la plateforme agréée jefacture.com, publient les résultats de la 8^e vague du baromètre de la facturation électronique.

Lancé début 2023 et réalisé par OpinionWay, cette étude biannuelle vise à mesurer le niveau de préparation des cabinets d'expertise comptable et des entreprises TPE-PME face à la réforme de la facturation électronique.

Pour cette nouvelle vague, 409 experts-comptables issus de cabinets de toutes tailles ainsi que 400 dirigeants d'entreprises de moins de 250 salariés ont été interrogés par téléphone courant juillet 2026, soit quelques semaines avant la première échéance du 1^{er} septembre 2026.

Les résultats de cette nouvelle vague confirment une nette accélération de la préparation. Cabinets comme entreprises ont majoritairement engagé les actions nécessaires pour se conformer à la réforme. Si le niveau de maturité progresse fortement, certains écarts subsistent selon la taille des structures et les étapes opérationnelles à franchir.

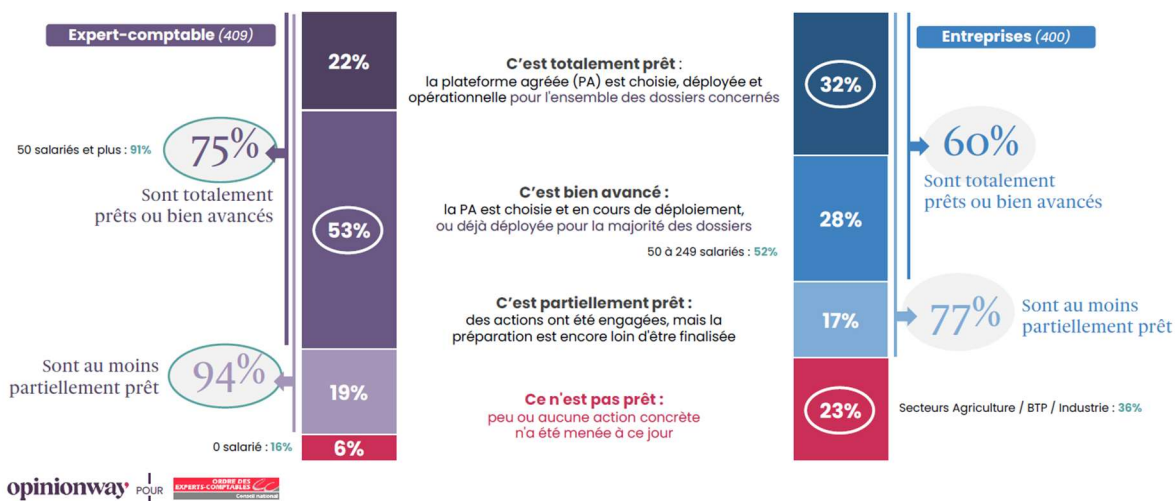
Point d'attention : les résultats doivent être analysés à la lumière de leur date de collecte. Les entretiens ont été réalisés courant juillet 2026, soit environ un mois avant l'entrée en vigueur de l'obligation de réception des factures électroniques. Entre la réalisation de l'étude et l'échéance réglementaire, de nombreuses entreprises et cabinets ont poursuivi leurs travaux de préparation. Les résultats reflètent donc la photographie de la dernière ligne droite précédant la réforme et non l'état de préparation effectif au 1^{er} septembre 2026.

1. Une montée en puissance concrète dans les cabinets avec une accélération forte

À l'été 2026, la majorité des cabinets et des entreprises ont engagé des démarches concrètes pour préparer la réception des factures électroniques.

Les cabinets apparaissent globalement plus avancés que leurs clients. Les entreprises restent plus nombreuses à ne pas avoir encore engagé d'actions significatives (23%), en particulier dans certains secteurs de l'industrie, de l'agriculture et du BTP. Les plus petites structures demeurent également plus en retrait.

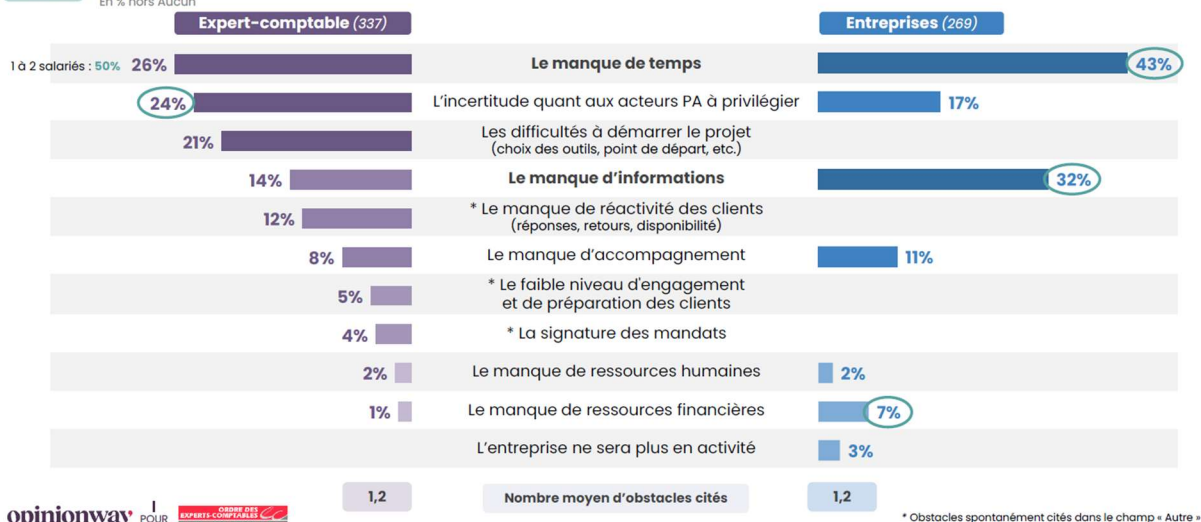
Nouvelle question en vague 8 Q71. À quelques semaines de l'obligation de réception des factures électroniques au 1er septembre 2026 (volet e-invoicing), comment évaluez-vous le niveau global de préparation de votre cabinet / entreprise ?
Base : ensemble



14

Les freins identifiés depuis plusieurs vagues persistent. Les experts-comptables citent principalement le manque de temps (26 %), tandis que les entreprises évoquent avant tout un déficit d'information sur les obligations et les démarches à réaliser (32 %).

Nouvelle question en vague 8 Q7. Quels sont aujourd'hui les principaux obstacles qui freinent encore la préparation de votre cabinet / entreprise ?
Base : ensemble - Plusieurs réponses possibles
En % hors Aucun



Malgré ces difficultés, la dynamique de préparation s'intensifie nettement par rapport aux précédentes vagues du baromètre.

2. Les étapes opérationnelles significatives, mais ne sont pas toutes finalisées.

Les étapes clés de mise en œuvre avancent à un rythme soutenu.

L'inscription dans l'annuaire central des assujettis progresse même si importantes disparités demeurent. Les grands cabinets affichaient en juillet un niveau d'avancement plus élevé dans l'inscription de leurs portefeuilles clients tandis que 35% des cabinets comptant 1 à 2 salariés n'ont encore aucun client inscrit.

Côté entreprises, près d'une sur deux déclarait encore ne pas être enregistrée dans l'annuaire au moment de l'étude. *Ce chiffre doit toutefois être relativisé au regard des dernières données communiquées par la DGFIP, qui indiquait au 23 août 2026 que 58 % des entreprises étaient désormais enregistrées.*

Q226 : Votre entreprise est-elle déjà inscrite dans l'annuaire central des assujettis ?
Base : ensemble (400)



3. Les choix des plateformes agréées se structure.

À quelques semaines de l'entrée en vigueur de l'obligation de réception, le marché des plateformes agréées atteint un niveau de maturité inédit.

La plupart des professionnels du chiffre ont désormais effectué leur choix et les critères de sélection apparaissent stabilisés. Pour les experts-comptables, la capacité d'intégration avec les logiciels de production reste de loin le premier critère de décision. Les entreprises, et particulièrement les PME, adoptent quant à elles une approche plus globale, combinant plusieurs critères de sélection (la facilité d'utilisation, le support client, le coût). **La sécurité des données se hisse d'ailleurs parmi les principaux critères de choix, citée par 90 % des répondants, dans un contexte marqué par plusieurs incidents de fuite de données médiatisés au cours de l'été.**

Le modèle de plateforme agréée unique s'impose également progressivement, puisque 80 % des entreprises envisagent d'utiliser la même plateforme pour l'émission et la réception des factures électroniques.

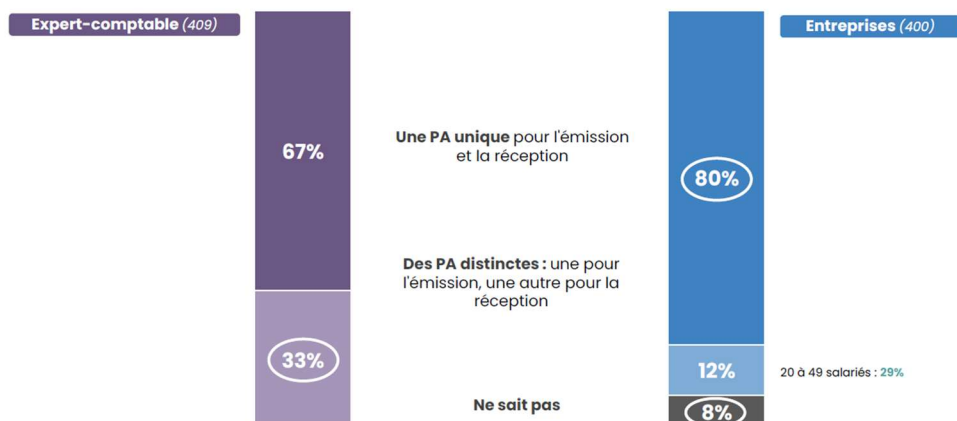
Nouvelle
question
en vague 8

Q78. Pensez-vous que vos clients utiliseront une plateforme agréée (PA) unique pour l'émission et la réception de leurs factures électroniques, ou des plateformes différentes selon l'usage ?

Base : ensemble

Q78. Prévoyez-vous d'utiliser une plateforme agréée (PA) unique pour l'émission et la réception de vos factures électroniques, ou des plateformes distinctes selon l'usage ?

Base : ensemble



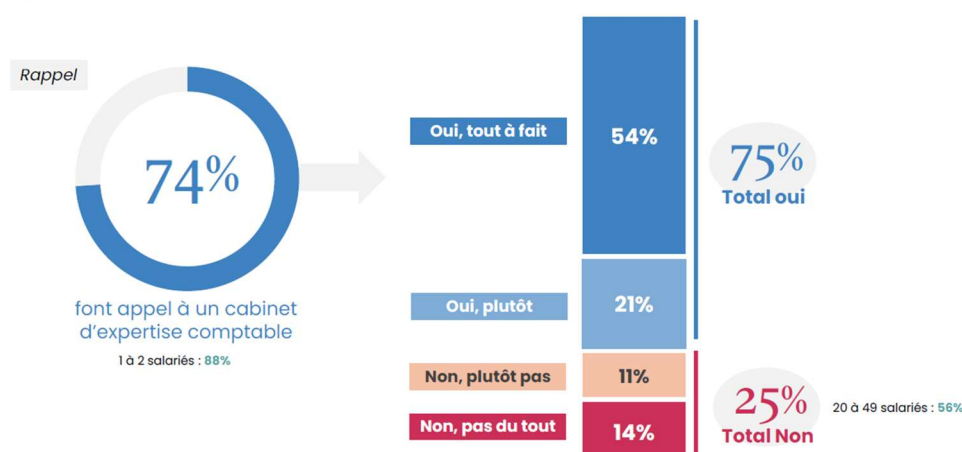
Enfin, les choix réalisés semblent globalement satisfaisants : la quasi-totalité des utilisateurs se déclare satisfaite de la PA retenue, traduisant une adéquation entre les attentes exprimées et les plateformes choisies.

4. L'expert-comptable confirme son rôle central de la réforme.

Plus que jamais, l'expert-comptable reste l'interlocuteur de référence des entreprises sur le sujet de la facturation électronique. Son niveau de confiance reste très élevé : trois entreprises sur quatre déclarent s'appuyer prioritairement sur leur cabinet pour se renseigner sur la réforme, les accompagner dans leurs choix et leurs démarches de déploiement de la PA. Ces renseignements sont désormais complétés à la source chez les éditeurs de logiciels et les PA qui gagnent en influence auprès des entreprises, sans détrôner l'expert-comptable.

E2. Diriez-vous que votre expert-comptable a joué ou jouera un rôle majeur dans la mise en place de la facturation électronique dans votre entreprise ?

Base : font appel à un cabinet d'expertise comptable (290)



Les cabinets renforcent également leur accompagnement opérationnel, depuis l'audit des processus et outils jusqu'au déploiement des plateformes. Cette implication se retrouve

également dans le choix des plateformes : 63 % des cabinets privilégient une solution commune à l'ensemble de leur portefeuille clients.

En parallèle, les préoccupations des entreprises évoluent. Les questions liées au choix de la plateforme laissent progressivement place à des enjeux de conduite du changement et de formation des utilisateurs. Les entreprises expriment notamment un besoin marqué d'information sur l'e-reporting, un enjeu bien identifié par les cabinets, particulièrement les plus grands.

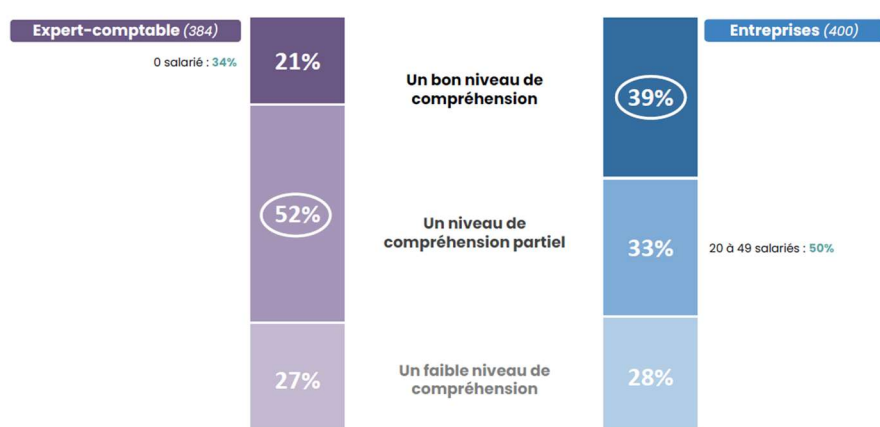
5. Un e-reporting, prochain grand chantier des entreprises

Alors que la réception des factures électroniques concentrait jusqu'à présent l'essentiel des efforts de préparation, l'e-reporting s'impose progressivement comme le sujet de demain.

Un tiers des entreprises indique ne pas avoir encore abordé le sujet, y compris lorsqu'elles sont accompagnées par un expert-comptable.

Un décalage apparaît également sur le niveau de compréhension : plus d'un tiers des entreprises estime bien comprendre l'obligation à venir, tandis que la majorité des cabinets ayant échangé avec leurs clients juge leur compréhension encore partielle.

Nouvelle question en vague 8 : Q73. Comment évaluez-vous le niveau de compréhension de vos clients concernant le volet e-reporting de la réforme de la facturation électronique ? ... le niveau de compréhension du volet e-reporting de la réforme de la facturation électronique au sein de votre entreprise ?
Base : Expert-comptable - ont déjà informé tous les clients ou en partie / Entreprises : ensemble



Malgré cela, les professionnels commencent à se mobiliser. Une large majorité de cabinets propose déjà ou prévoit de proposer un accompagnement spécifique sur ce sujet.

Les résultats de cette huitième vague témoignent finalement d'un climat nettement plus serein qu'en début d'année.

La confiance progresse nettement des deux côtés. Au moment de l'étude, 86 % des experts-comptables estimaient que leurs clients seraient équipés d'une plateforme agréée dans les délais. Une conviction largement partagée par les entreprises elles-mêmes (83%), en particulier les petites PME qui se déclaraient quasi unanimement confiantes.